

26 septembre 2011

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 20 janvier 2010 de M^{mes} Alexandra Rys, Marie Chapuis, Anne Carron-Cescato, Odette Saez, Sandra Golay, Sarah Klopmann, MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermaten, Pascal Rubeli et Pierre Rumo, renvoyée en commission le 19 avril 2011, intitulée: «Pour des copeaux de bois à la place du sel en hiver».

Rapport de M^{me} Natacha Buffet.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 19 avril 2011. Elle a été traitée par la commission lors de ses séances des 1^{er} et 15 septembre 2011.

Tous nos remerciements vont à M. Christophe Vuilleumier pour la clarté et la qualité de ses notes de séances.

Rappel de la motion

Considérant:

- que la population s'attend à pouvoir circuler en plein hiver, même en cas de chutes de neige;
- que, pour répondre à cette attente, la Voirie doit utiliser de grandes quantités de sel;
- que celui-ci est particulièrement nocif pour l'environnement;
- que le gravier est une alternative peu efficace;
- qu'il existe désormais d'autres matériaux à l'efficacité prouvée, en particulier les copeaux de bois antidérapants brevetés par la Ville de La Chaux-de-Fonds,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier la possibilité de remplacer le sel de dégivrage par des solutions alternatives telles que des copeaux de bois dès l'hiver 2010-2011;
- de présenter au Conseil municipal le résultat de cette étude, notamment sous les angles économiques et environnementaux;
- de présenter un plan neige actualisé au Conseil municipal.

Séance du 1^{er} septembre 2011

Audition de M^{me} Alexandra Rys, motionnaire

M^{me} Rys vient présenter à la commission la motion ainsi que les raisons pour lesquelles celle-ci a été déposée par elle et ses collègues. Elle précise, en ouverture, que cette idée a été inspirée des pratiques en la matière des communes de La Chaux-de-Fonds et de Grandson qui utilisent déjà des copeaux de bois en remplacement du sel sur leurs routes. Elle précise aussi que c'est une société vaudoise qui produit ces copeaux de bois imprégnés de magnésium ou de chlorure de sodium et elle souligne rapidement le fait qu'il faut être conscient du fait qu'ils doivent être balayés une fois la neige passée.

Une commissaire s'interroge alors sur l'impact environnemental de ce produit, sur les infiltrations en particulier, et sur le fait de savoir si des documents sont disponibles afin de se faire une meilleure idée de la question.

M^{me} Rys précise qu'il vaudrait mieux contacter la société précitée afin d'obtenir toutes les informations à ce sujet, que les documents souhaités ne sont pas à disposition, mais que la Voirie serait sans doute très à même de répondre à ces questions, même si elle a toutefois déjà eu le sentiment qu'elle n'était pas favorable à l'utilisation de ces copeaux de bois.

Un commissaire s'interroge sur le fait de savoir si ces copeaux sont placés à la fois sur la chaussée et sur les trottoirs, et sur l'impact qu'ils ont sur les deux-roues.

M^{me} Rys répond que les copeaux sont effectivement dispersés aussi bien sur la chaussée que sur les trottoirs, mais qu'elle ignore l'impact de ces derniers sur les deux-roues.

Une commissaire déclare avoir encore de nombreuses questions techniques sur ce sujet et se réjouit des auditions qui seront sans doute effectuées par la commission afin de pouvoir toutes les poser. Elle revient sur l'origine de cette proposition et demande quels sont les échos des communes de La Chaux-de-Fonds et de Grandson sur l'utilisation des copeaux de bois.

M^{me} Rys souligne que l'origine de cette idée tient à l'impéritie de ses concitoyens qui ne se préparent plus aussi bien qu'avant aux possibles chutes de neige en hiver et qui exigent, de ce fait, toujours plus de salage sur les routes et les trottoirs. Néanmoins, consciente du fait qu'il reste nécessaire de saler pour les personnes les plus fragiles, telles que les personnes âgées, elle précise qu'il faut trouver une solution pour ne plus utiliser autant de sel. En outre, les communes de La Chaux-de-Fonds et de Grandson semblent satisfaites de l'utilisation des copeaux de bois.

Une commissaire questionne la motionnaire sur le nom de l'entreprise qui propose des copeaux de bois, sur le fait de savoir si d'autres communes que celles

déjà mentionnées utilisent cette même technique, cherche à savoir si le but de la motion est de remplacer complètement le sel et souligne le fait que cette motion demande de facto une réactualisation du «plan neige».

M^{me} Rys précise que l'entreprise se nomme CGAP, qu'elle ne sait pas si d'autres communes utilisent déjà des copeaux de bois, qu'elle ne pense pas que le sel puisse être totalement remplacé par les copeaux de bois, mais qu'il faut toutefois chercher à en modérer son usage. Pour ce qui est du «plan neige», elle croit savoir qu'il a déjà été réactualisé l'hiver dernier.

Un commissaire souligne l'importance du sujet au vu des grandes quantités de sel versées sur les routes chaque hiver et qu'il serait donc bon de parvenir à le remplacer entièrement par un produit tel que le sucre. Il ajoute, à ce sujet, que l'Office fédéral des routes teste actuellement cette solution, mais que les résultats de cette étude ne sont pas encore connus. Enfin, il met en avant le fait que les copeaux de bois, aussi bien que le sucre, peuvent être produits localement, mais que les difficultés liées à l'utilisation de ces derniers résideront principalement dans le coût et dans les mentalités. Un autre commissaire abonde dans ce sens et recevra les documents à ce sujet de la part du commissaire qui fait mention de la possibilité d'utiliser du sucre plutôt que du sel.

Un commissaire retient le fait que la Voirie semble opposée à l'utilisation des copeaux de bois et il soulève la question du stockage des copeaux, qui semble plus complexe que pour le sel, en raison de la densité du produit.

M^{me} Rys précise que l'avis de la Voirie n'est, à ce stade, pas connu par elle et que la question du stockage n'est pas d'importance puisqu'il s'agit, à proprement parler, davantage de sciure que de copeaux de bois.

Un commissaire souhaite savoir si les motionnaires ont imaginé quelque chose contre l'impéritie des citoyens, ce à quoi M^{me} Rys rétorque que, même si l'on peut douter du bien-fondé de certaines pratiques lors de fortes neiges, elles ne sont pas interdites.

La présidente précise qu'il s'agit là du «plan neige» et elle aimerait savoir si des leçons ont été tirées de l'hiver dernier.

Pour réponse, M^{me} Rys précise que le «plan neige» laissait encore à désirer au moment de la rédaction de la motion, mais qu'il semble s'être clarifié depuis.

La présidente émet donc le souhait d'avoir le «plan neige» actualisé.

Un commissaire déclare que le sujet est effectivement intéressant et il explique s'être lui-même, dans le cadre d'une étude de l'Université, penché sur la question. Le Canada et les ponts et chaussées en France se sont aussi sérieusement penchés sur la question et il en ressort toujours que les impacts du salage sur la faune et la

flore ne sont pas importants. Il se propose de fournir les coordonnées de l'institut qui a mené cette étude à Genève, et il conclut par le fait qu'il comprend la position de la Voirie, même s'il pense que les copeaux de bois pourraient être utilisés dans quelques rues.

Une commissaire abonde dans le sens de ce qui a été dit, mais elle souligne l'importance de connaître la réelle empreinte écologique des différentes mesures de déneigement, même s'il est clair que l'enneigement à Genève et à La Chaux-de-Fonds n'est pas comparable. De plus, elle rappelle que la commission Agenda 21 a été supprimée et qu'il serait intéressant de connaître tout de même quels sont les objectifs dans ce domaine. Pour ce faire, elle juge judicieux d'auditionner la Voirie, le magistrat, éventuellement l'Office fédéral des routes et le CPAG, et que la présence d'un représentant de l'Agenda 21 serait souhaitable.

Une commissaire rappelle l'impact négatif du sel sur les véhicules et souhaiterait connaître le prix des copeaux de bois. Pour ce faire, elle souhaite les mêmes auditions que sa préopinante.

Un commissaire se déclare sceptique sur l'utilisation des copeaux de bois qui sont certainement plus utiles dans des régions plus enneigées que Genève. Même si la population est toujours prise au dépourvue lors de chutes de neige, il souhaite axer sur la préparation des citoyens à ces dernières, et particulièrement sur la responsabilité des commerçants, auxquels il se demande s'il est possible d'imposer des mesures plus ou moins contraignantes. Sur ce même point, une commissaire déclare qu'il faudrait rappeler aux commerçants leur devoir. Les régies devraient être approchées aussi et la Ville devrait chercher un dialogue avec ces acteurs, plutôt qu'être contraignante envers eux. Un autre commissaire rappelle qu'une recommandation pourrait évoquer la loi qui demande aux commerçants de garantir l'entretien du trottoir situé devant leur arcade, mais il juge que la difficulté se situe dans le contrôle que cela soit bien effectué. Un autre commissaire estime que l'information aux régies pourrait être faite par le biais du «plan neige».

Un commissaire ne comprend pas la motivation des motionnaires et ne sait plus si le problème principal se situe au niveau du comportement de la population ou s'il se rapporte à l'utilisation du sel.

La présidente précise que la commission peut proposer d'autres invites et qu'il serait par exemple possible, via la Gérance immobilière municipale, de mettre sur pied une recommandation pour que les concierges déneigent devant leur immeuble.

Une commissaire s'interroge sur les différents types de revêtements des routes, afin de savoir si certains exigent plus de salage que d'autres, et il souhaiterait une carte de ces derniers, ce qui pourrait constituer une bonne piste de réflexion pour réaliser des économies.

La présidente demandera à M. Pagani de fournir des explications sur cette question.

La présidente passe alors au vote de l'audition de Voirie – Ville propre: elle est acceptée par 9 oui (2 Ve, 2 S, 3 LR, 1 EàG, 1 MCG) et 1 abstention (UDC).

Séance du 15 septembre 2011

Audition de M. Pierre Maudet, maire, chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité

M. Maudet présente MM. Liaudat et Demierre, respectivement chef de Voirie – Ville propre et responsable de l'acquisition des véhicules pour la Ville. Il évoque alors la question des copeaux de bois en remplacement du sel pour le déneigement des routes et rappelle qu'une réponse à la question écrite QE-319, du 17 février 2010, de M^{mes} Salika Wenger et Maria Pérez, intitulée: «Option pour déneiger les rues», a été donnée il y a quelques mois. Cette dernière se trouve en annexe du présent rapport.

M. Liaudat précise qu'il existe trois nouvelles méthodes de déneigement:

- les copeaux de bois, plutôt destinés aux zones piétonnes et à utiliser de préférence enduits de sel, mais qui ne représentent pas une solution adaptée à Genève, car ils présentent les mêmes inconvénients que le gravier, que bon nombre des machines actuelles devraient être changées pour les utiliser, et que même certaines stations de montagnes se montrent sceptiques quant à leur utilisation;
- la mélasse additionnée d'une solution saline, qui est actuellement testée sur certaines autoroutes suisses et qui présente comme inconvénients, à ce jour, d'être très chère car toujours à l'étude et soumise à de fortes taxes douanières, en provenance des Etats-Unis, de produire beaucoup de mousse et, enfin, de ne pas être encore légalisée;
- une nouvelle méthode d'épandage qui a fait l'objet d'un exercice pilote à Fribourg.

Au sujet de cette troisième méthode, M. Demierre remarque que la saumure qui y est utilisée est constituée de 270 kilos de sel pour 1000 litres d'eau, et qu'elle a un usage préventif. L'avantage de cette méthode est donc d'utiliser moins de sel, de produire un effet immédiat, et le fait qu'un même appareil, muni d'une sonde qui indiquera l'option à prendre, permettra tous les différents types d'épandage. L'utilisation du sel sera donc améliorée, notamment grâce à son humidification.

Un commissaire souligne le fait que le principal problème semble se situer au niveau du stockage du sel.

M. Maudet répond que le Conseil municipal a voté en faveur de silos en bois de plus grande contenance lors de la précédente législature. Ils sont en fonction depuis la fin de novembre 2010; la Ville possède donc désormais 500 tonnes de sel en réserve. Le seul problème qui peut survenir se situe en amont et concerne les difficultés qui peuvent se produire en matière d’approvisionnement.

M. Liaudat signale toutefois que les contacts avec les salines du Rhin sont excellents et que chacun collabore pour diminuer la consommation de sel et augmenter les capacités de stockage.

Un commissaire souhaite savoir à combien se monte le stock dans la continuité, étant donné qu’une grosse intervention nécessite d’un coup de fortes quantités de sel.

M. Liaudat lui répond qu’il est en principe suffisant et que Genève est désormais, grâce à ses nouveaux silos, à l’abri d’une pénurie. Il précise, à ce sujet, qu’il y a encore des réserves de sel dans les dépôts.

Un commissaire revient sur la question de l’utilisation du sucre dont l’usage favoriserait l’agriculture locale.

M. Maudet dit qu’il faut attendre, à ce sujet, le résultat des tests menés par la Confédération, mais qu’il est certain que le projet présenté aujourd’hui répond aux exigences de ces vingt-cinq dernières années.

Pour ce qui est de la mélasse, un commissaire déplore le fait qu’elle soit importée de si loin, et une autre s’interroge sur sa compatibilité avec les machines à venir.

M. Liaudat répond que, si cette solution de mélasse devait être retenue un jour, elle ne nécessiterait que des modifications mineures sur les machines.

Un commissaire souhaite connaître le tonnage global pour un hiver rigoureux et les effets de l’interaction du sel avec les voies de tram.

M. Liaudat répond qu’il est de 1200 tonnes et M. Demierre indique que les TPG disposent de machines de nettoyage pour éviter la corrosion des rails.

Un commissaire rappelle qu’il reste la question de la responsabilité des concierges et des commerçants lors du déneigement des parcelles qui se trouvent devant leurs arcades et bâtiments, et il pense qu’il serait bon que M. Maudet adresse un courrier à ces personnes pour leur rappeler leur devoir. Certains estiment que ce message doit être transmis par M^{me} Salerno, pour la Gérance immobilière municipale, mais la commission se met finalement d’accord pour que ce rappel se fasse par l’intermédiaire de M. Maudet.

La commission fait, pour conclure sur ce sujet, deux recommandations. La première vise à rappeler, par un courrier adressé avant l’hiver aux commerçants

et aux concierges, leurs responsabilités quant au déblaiement de la neige devant chez eux. La deuxième vise à ce que les agents de la police municipale, dans le cadre de leurs fonctions d'îlotage, rappellent les commerçants à leurs devoirs en ce qui concerne le déblaiement de la neige sur le trottoir situé devant leur arcade.

La présidente passe alors au vote de la motion M-898. Elle est rejetée à l'unanimité, soit par 12 non (2 Ve, 2 S, 1 UDC, 3 LR, 2 MCG, 2 EàG).

Annexe: réponse à la question écrite QE-319

**Ville de Genève
Conseil municipal**

QE-319

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 février 2010 de M^{mes} Salika Wenger et Maria Pérez: «Option pour déneiger les rues».

TEXTE DE LA QUESTION

La Voirie a-t-elle étudié l'option des copeaux de bois ou celle de sucre, en remplacement du sel à répandre sur la voie publique en cas de chutes de neige?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Lors de cet hiver 2009-2010 particulièrement rigoureux, où de longues périodes de froid se sont succédé avec des chutes de neige abondantes, le sel disponible s'est raréfié dans toute l'Europe. Le service Voirie – Ville propre s'est enquis de solutions de remplacement à ce fondant chimique, en particulier les copeaux de bois et le sucre.

Les copeaux de bois conviennent très bien pour sécuriser les zones piétonnes, le cas échéant pour le traitement de chaussées à faible circulation et exclusivement utilisées par des véhicules légers (entrées de garages, zones résidentielles, etc.). En revanche, ce produit n'est pas adapté aux voies de circulation. Leur fonctionnement est simple: imprégnés de sel, les copeaux font fondre la glace et s'incrustent dans le verglas ou la neige tassée, offrant ainsi une excellente stabilité et une bonne adhérence aux piétons.

Pour leur fabrication, le bois est récupéré dans les scieries. Les copeaux sont faiblement corrosifs et reconnus comme plus écologiques que le gravier. Leur coût reste toutefois significativement plus élevé que les produits standards utilisés pour l'entretien hivernal des cheminements piétonniers, à savoir le fondant routier et le gravillon minéral.

Les copeaux de bois conviennent particulièrement aux régions où les hivers sont marqués et où la neige demeure sur le sol pendant des durées prolongées. La Chaux-de-Fonds, par exemple, répand des copeaux sur les trottoirs depuis deux hivers.

En ce qui concerne notre ville, la neige persiste rarement plus de quelques heures, voire quelques jours. Les copeaux de bois représenteraient alors le même danger que le gravier pour les piétons, les cyclistes, les deux-roues motorisées et les automobilistes, en roulant et glissant sous les pieds des passants et sous les roues des véhicules. Dès lors, il s'avérerait nécessaire, comme pour un épandage de gravier, de les ramasser pour sécuriser les chaussées et les trottoirs après le

déblaiement ou la fonte de la neige. Persisterait toujours le problème d'obstruction des canalisations d'évacuation des eaux.

Sur le plan technique, tous les véhicules actuels employés par la Voirie – Ville propre ne seraient pas adaptés à l'épandage de ce produit et devraient subir quelques transformations.

Quant à l'utilisation du sucre comme fondant chimique, un essai est réalisé cet hiver sur l'autoroute A6, près de Spiez, sous la responsabilité de l'Office fédéral des routes (OFROU). La méthode propose l'adjonction d'une quantité minimale de sucre dans une solution aqueuse salée (20 kg de sucre par tonne de sel et eau), visqueuse et brunâtre, qui reste efficace jusqu'à –35 degrés. Avec la meilleure adhérence de ce mélange sur le bitume, une plus grande longévité de son effet semble être obtenue. Sur le plan écologique, le sucre est moins corrosif que le sel et limite les surcharges de chlorure de sodium déversé dans l'environnement.

Les conclusions de ces essais devraient être communiquées dans le courant de cet automne par l'OFROU. Le service Voirie – Ville propre suit ce dossier de près en restant particulièrement attentif aux conditions d'utilisation, au coût de ce mélange qui serait cinq à dix fois supérieur au sel, aux infrastructures et aux équipements à acquérir qui seraient nécessaires à la fabrication de cette solution aqueuse et, finalement, à l'acquisition d'engins pour son épandage sur les voiries.

En l'état, et pour toutes les raisons évoquées, le sel, s'il est utilisé à bon escient, demeure la solution la plus appropriée aux conditions climatiques de notre ville. Ce fondant chimique est le plus adapté à un épandage régulier sur la chaussée et le produit le moins nocif pour l'environnement.

En complément, le remplacement des silos à sel vétustes d'une capacité de 300 tonnes est prévu cette année. Les 500 tonnes de capacité des futurs silos permettront de faire face à quatre ou cinq grosses interventions contre deux à trois actuellement.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Pierre Maudet

Le 17 mars 2010.